



Décision de télécom CRTC 2012-674

Version PDF

Ottawa, le 11 décembre 2012

Groupe de travail Plan de travail du CDCI – Rapport de consensus BPRE077b – Lignes directrices concernant le fichier d'échange d'inscriptions ordinaires (FEIO) et le fichier d'échange d'inscriptions complexes (FEIC)

Numéro de dossier : 8621-C12-01/08

1. Le 1^{er} octobre 2012, le Groupe de travail Plan de travail (GTPT) du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI) a soumis à l'approbation du Conseil le rapport de consensus BPRE077b ainsi que les lignes directrices concernant le fichier d'échange d'inscriptions ordinaires (FEIO) et le fichier d'échange d'inscriptions complexes (FEIC), lesquelles sont utilisées par l'industrie des télécommunications afin d'échanger des informations sur les clients et les inclure dans les annuaires.
2. Le GTPT a fait remarquer que, lorsqu'il a révisé les processus d'échange d'inscriptions ordinaires et complexes, il s'est assuré principalement que les lignes directrices reflètent plus fidèlement le contexte actuel de publication des annuaires.
3. On peut consulter ce rapport de consensus et ces lignes directrices sur le site Web du Conseil à l'adresse www.crtc.gc.ca, dans la section « Rapports » de la page du GTPT, qui se trouve sous la rubrique du CDCI.
4. Le Conseil a examiné le rapport de consensus et les lignes directrices susmentionnés et les **approuve**.

Secrétaire général